



ASSURANCE CHÔMAGE : LES CHÔMEURS DANS LE VISEUR !

Des centaines de milliers de travailleurs précaires ciblés par le gouvernement...

Le 18 juin, le Premier Ministre et la ministre du Travail ont annoncé les mesures que compte prendre le gouvernement sur la réforme assurance chômage par décret cet été.

Un festival de baisses de droits considérables et une pantomime de mesurètes pour faire semblant de sanctionner les abus de contrats précaires par le patronat. Voici pour l'essentiel :

Le gouvernement veut « économiser » 3,4 milliards d'euros en 3 ans uniquement en baisses d'allocations. Pour ce faire, il privera 300.000 personnes de toutes allocations par le relèvement du seuil d'ouverture de droits à 6 mois de contrats sur 24 mois (4 mois de travail sur 28 mois actuellement).

Le calcul de l'allocation sera revu à la baisse avec un nouveau plafond mensuel.

Les cadres subiront une dégressivité de leurs indemnités de 30% au début du 7^{ème} mois. Le président du Medef en a aussitôt profité pour réclamer une baisse des cotisations patronales pour les cadres, ce qui mettrait en danger le financement de l'Unédic.

Le gouvernement a renoncé à remettre en cause le régime dit « d'activités conservées » sous la pression des assistantes maternelles, les « Gilets Roses » qui ont manifesté régulièrement depuis des mois et interpellé nombre de députés. La lutte peut être gagnante !

Concernant les secteurs du spectacle (relevant des annexes 8 et 10), le gouvernement refuse de prendre en compte l'accord unanime professionnel du 21 janvier 2019 qui améliore l'accord de 2016.

Les franchises excessives sont donc maintenues, de même que la mauvaise prise en compte des congés maladie.

Le gouvernement n'annonce pas de baisses mais nous ne sommes pas à l'abri des changements de calcul de l'allocation, par effet miroir avec le régime général.

Les employeurs du spectacle sont épargnés par les bonus/malus et de la cotisation de 10€ sur les CDD d'usage, du fait de la double cotisation existante depuis 2003 pour les employeurs et les salariés.

De plus, le relèvement des seuils d'accès au régime général relance déjà les attaques contre nos annexes spécifiques : à Matignon, le Medef et la Cfdt ont signifié leur dépit de ne pas voir d'économies annoncées pour l'instant sur le dos des salariés intermittents du spectacle.

Bref deux constats : toutes les mobilisations pèsent et le combat n'est pas terminé contre le contenu des décrets !

Il faut amplifier les mobilisations unitaires dans toutes les professions et partout en France pour empêcher la casse de l'assurance chômage et de toute la protection sociale. Le gouvernement veut aller vite sur le dossier assurance chômage, pour enchaîner sur la « réforme » des retraites.

Le 20 juin à l'occasion du CNPS, interpellons le ministre de la Culture sur la casse des politiques publiques (Radio France, France télévisions, le réseau public de la décentralisation ...), de l'emploi et des droits sociaux ! Un rassemblement est organisé à 11H Place du Palais Royal.

Le 26 juin manifestons toutes et toutes ensemble pour les droits des chômeurs devant le conseil d'administration de l'Unédic qui doit discuter de la revalorisation des allocations et devant tous les Pôle emploi de France !

Paris, le 19/06/2019.